

## Faculté ouverte de politique économique et sociale



### OPES2210 Politiques économiques des pouvoirs publics

[30h]

Ce cours n'est pas dispensé en 2005-2006

Langue d'enseignement : français

Niveau : Second cycle

#### **Objectifs (en termes de compétences)**

L'objectif de ce cours est d'étudier le rôle des pouvoirs publics dans l'économie, d'examiner les instruments de politique économique dont ils disposent, les mécanismes économiques et les institutions à travers lesquels ces instruments agissent. Il est aussi prévu d'explicitier les objectifs visés par les pouvoirs publics lors de leur intervention dans la vie économique, de réfléchir à ces objectifs et à l'efficacité des instruments de politique économique utilisés à cet effet.

#### **Objet de l'activité (principaux thèmes à aborder)**

Le cours couvrira les méthodes et objectifs de la politique économique.

Des cas de politique économique seront analysés. Les applications porteront notamment sur les simulations des modèles économiques du Bureau du Plan ou d'autres organismes publics.

#### **Autres informations (Pré-requis, Evaluation, Support, ...)**

La formation se fait le samedi et certains soirs en semaine; elle est décentralisée et oblige donc à des déplacements. Le rôle du professeur comporte l'accompagnement sur place de projets-mémoires. Le professeur participe à un séminaire pédagogique. Il fonctionne en collaboration avec un conseiller à la formation. Il doit rédiger le matériel pédagogique correspondant à ses enseignements. Une collaboration étroite sera instituée entre les titulaires des enseignements à option de chaque section. Le candidat à une charge d'enseignement doit aussi communiquer avec son curriculum vitae les expériences non traditionnelles de formation qu'il a vécues et faire valoir des documents, syllabus ou matériaux didactiques qu'il aurait rédigés. L'attention des candidat(e)s aux charges d'enseignement est attirée sur l'existence de lois concernant les cumuls. Le mode d'apprentissage exige du professeur qu'il négocie un contrat de formation avec ses étudiants et qu'il motive de manière détaillée soit par écrit soit par oral ses évaluations aux personnes concernées. Une des conditions d'engagement est d'avoir remis un résumé du cours en annexe de l'acte de candidature.